



Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
13 avril 2012
Français
Original: anglais

Groupe d'examen de l'application

Troisième session

Vienne, 18-22 juin 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Modèle de résumé analytique

Le présent document est soumis en application de la résolution 4/1 de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, dans laquelle le Secrétariat était prié d'élaborer un modèle de résumé analytique en vue d'en saisir le Groupe à sa troisième session.

1. Introduction

1.1 Système juridique de [nom du pays examiné]

1.2 Aperçu du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption de [nom du pays examiné]

2. Application des chapitres III et IV

2.1 Incrimination, détection et répression (chapitre III)

2.1.1 Principales conclusions et observations

Infractions de corruption; trafic d'influence (art. 15, 16, 18 et 21)

Blanchiment du produit du crime; recel (art. 23 et 24)

Soustraction; abus de fonctions; enrichissement illicite (art. 17, 19, 20 et 22)

Entrave au bon fonctionnement de la justice (art. 25)

Responsabilité des personnes morales (art. 26)

Participation et tentative (art. 27)

* CAC/COSP/IRG/2012/1.



Poursuites judiciaires, jugement et sanctions; coopération avec les services de détection et de répression (art. 30 et 37)

Protection des témoins et des personnes qui communiquent des informations (art. 32 et 33)

Gel, saisie et confiscation; secret bancaire (art. 31 et 40)

Prescription; antécédents judiciaires (art. 29 et 41)

Compétence (art. 42)

Conséquences d'actes de corruption; réparation du préjudice (art. 34 et 35)

Autorités spécialisées et coopération interinstitutions (art. 36, 38 et 39)

2.1.2 Succès et bonnes pratiques

2.1.3 Difficultés rencontrées et recommandations

2.2 Coopération internationale (chapitre IV)

2.2.1 Principales conclusions et observations

Extradition; transfèrement des personnes condamnées; transfert des procédures pénales (art. 44, 45 et 47)

Entraide judiciaire (art. 46)

Coopération entre les services de détection et de répression; enquêtes conjointes; techniques d'enquête spéciales (art. 48, 49 et 50)

2.2.2 Succès et bonnes pratiques

2.2.3 Difficultés rencontrées et recommandations

3. Besoins d'assistance technique
